Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA SEMAINE DE 39 HEURES DANS L'ADMINISTRATION ?

Le Conseil d'Etat consulte

Parallèlement à la consultation publique sur le statut des fonctionnaires, le Conseil d'Etat soumet à l'attention des milieux intéressés un projet de passage progressif à la semaine de 39 heures dans l'administration. Une telle réduction devrait permettre la création de quelque mille nouveaux postes à l'Etat, sans avoir d'incidence négative sur le budget. Elle serait financée essentiellement par une réduction des augmentations de salaires et de la compensation du renchérissement.

Le projet est conçu comme une contribution active de l'Etat dans les efforts qu'il mène en général pour réduire le taux de chômage dans le canton de Vaud. Il aurait pour effet de ramener le temps de travail dans l'administration vaudoise, qui est actuellement de 42 heures 30 par semaine, à un niveau proche de la moyenne des administrations publiques en Europe et dans les autres cantons suisses.

Le financement du passage à 39 heures et de la création de nouveaux postes devrait être assuré sans conséquences négatives pour le budget de l'Etat. Une partie du financement serait représentée par les économies résultant de la réduction du nombre des chômeurs qui doivent être pris en charge par la collectivité. L'autre partie serait réalisée par une réduction des sommes affectées aux augmentations et à l'indexation des salaires des fonctionnaires.

Le passage à 39 heures se réaliserait par étapes, selon le projet mis en consultation, entre 1999 et 2001.

Le Conseil d'Etat désire le soumettre à la consultation de tous les milieux intéressés pour susciter le débat sur l'idée même d'un partage du travail. Il est conscient que les calculs prévisionnels dont il dispose devront être affinés, et que de nombreux paramètres sont insaisissables du fait qu'ils dépendent de l'évolution de la conjoncture. Si les résultats de la consultation sont positifs, il pourra alors préciser son projet en fonction des remarques formulées. En tout état de cause, aucun modèle ne sera imposé sans une négociation approfondie avec les associations du personnel.

Lausanne, le 19 mars 1998

M. Charles Favre, chef du Département des finances, tél. 021/316.20.01 M. Jean-Marc Mommer, chef du Service du personnel, tél. 021/617.63.40